



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 26 JUILLET 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le jeudi 26 juillet 2018 à 17h, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 26 juillet 2018.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2018-07-230

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 26 juillet 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Inter 2013 – Remplacement de la fan, du radiateur et du "air to air"
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. INTER 2013 – REMPLACEMENT DU RADIATEUR ET DU "AIR TO AIR"**

Résolution 2018-07-231

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise chez Centre du Camion (Beauce) Inc. l'achat des équipements et fournitures suivantes :

- 1 radiateur jobber	1 700.00 \$ + tx
- 1 "air to air" jobber	1 100.00 \$ + tx
- Fournitures pour réparation de la fan	984.60 \$ + tx

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-15-526 *Entret./répar. = (n° 15) Inter 2013* et 02-330-15-526 *Entret./répar. = (n° 15) Inter 2013*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2018-07-232

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 17 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bernard Therrien, Maire

---

Julie Létourneau, Dir. Gén.